

ANGVC – 52, rue Charles Michels 93200 St Denis
UFAT – 605, route de Corbarieu 82 000 MONTAUBAN
LDH – 138, rue Marcadet 75 018 PARIS
FNASAT – Gens du voyage – 59, rue de l'Ourcq 75 019 PARIS

Monsieur François FILLON
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Monsieur le Premier ministre,

La haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances (HALDE) a adopté et fait publier au Journal officiel du 17 octobre dernier une délibération n° 2009-316 du 14 septembre 2009 et un rapport spécial relatif au statut des Gens du voyage. Ils font suite à deux précédentes délibérations, du 17 décembre 2007 et du 6 avril 2009, auxquelles il n'a pas été donné de suites favorables jusqu'alors.

La HALDE recommande de revenir sur l'obligation de faire viser les carnets de circulation tous les trois mois, ainsi que de garantir un accès non discriminatoire au droit de vote par la réforme de l'article 10 de loi du 3 janvier 1969.

Ces propositions rejoignent des revendications exprimées de longue date par les associations de voyageurs et de défense des droits. Plusieurs rapports publics sur ces sujets allaient également dans le même sens (CNCDDH 2009, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe 2007,...). Selon le journal La Croix du 21 octobre 2009, ces recommandations auraient été aussi approuvées par Monsieur Pierre Hérisson, président de la commission nationale consultative des gens du voyage.

Au-delà des points mentionnés par la HALDE, nous vous demandons d'engager sous votre autorité et dans les meilleurs délais les travaux de révision de la loi du 3 janvier 1969, ceci en concertation avec les associations impliquées, au premier rang desquelles les associations de Gens du voyage.

Dès lors, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer vos intentions quant à cette demande et restons à votre disposition pour porter à votre connaissance tout élément que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre l'expression de notre très haute considération.

Pour les associations signataires,



Malik SALEMKOUR
Vice président LDH
Président d'ENAR France

Associations signataires :

Association nationale des gens du voyage catholiques (ANGVC)
ENAR France (Réseau européen contre le racisme)
FNASAT – Gens du voyage
Ligue des droits de l'Homme (LDH)
Fondation Abbé Pierre
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
Union française des associations tsiganes (UFAT)
Secours Catholique
Syndicat de la magistrature
Syndicat des avocats de France

Copie : Présidents des groupes parlementaires, Présidents de la Halde et de la CNCDDH